

Les Aides du Centre Communal d'Action Sociale

Les différentes aides du CCAS s'adressent uniquement aux personnes domiciliées sur la commune de Gond-Pontouvre.

1 – AIDE AUX ACTIVITES DE LOISIRS ET DE CULTURE

Cette aide est limitée par enfant et par an à :

- 1 aide centre de loisirs ou colonie de vacances plafonnées à 100 € par an
- 1 aide activité sport ou culture plafonnée à 100 € par an

Ces aides ne pourront être appliquées qu'en faveur d'activités organisées par des associations ayant leur siège social dans la commune ou à défaut à des associations ou organismes extérieurs à la commune, si l'activité n'est pas représentée dans la commune.

2 – PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES

Cette aide est plafonnée à 225 € maximum par enfant et par an pour tous les séjours se déroulant dans le cadre scolaire.

3 – REDUCTION CANTINE

Cette aide est accordée aux familles qui bénéficient du tarif à 1€, domiciliées sur la commune, le prix du repas est calculé en fonction de leur quotient familial.

ATTRIBUTION DES AIDES

Ces aides sont attribuées en fonction des ressources de la famille. Les barèmes d'attribution de ces aides touchent un large public.

Elles vont de 20 % à 80 % de la somme due par la famille.

Nous pouvons vous aider pour la scolarité, les activités sportives, culturelles et de loisirs de vos enfants.
Interrogez-nous, nous sommes à votre écoute.